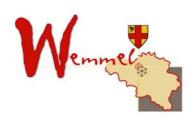
COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 23 mars 2006



Décisions

www.wemmel.be info@wemmel.be

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation procès-verbal conseil communal du 20.2.2006

A l'unanimité

2. Prise en connaissance décision concernant le budget 2006

A l'unanimité

3. Adhésion à Gedis – Approbation cahier des charges

A l'unanimité

Accord de principe achat en commun électricité

4. Dépense supplémentaire Aquafin – phase V

A l'unanimité

Approbation dépenses supplémentaires pour un montant de €99.116,19 – excl.TVA

5. Approbation devis particulier et estimation contrat d'entretien concernant le nettoyage des vitres dans les immeubles communaux

A l'unanimité

Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €17.300 – excl. TVA

6. Approbation devis particulier et estimation pour la rénovation de l'éclairage de l'école néerlandophone.

A l'unanimité

Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €16.649,02 – excl. TVA – procédure de négociée

7. Approbation devis particulier et estimation rénovation des terrains sportifs du Zijp Avec 16 voix pour et 5 contre

Approbation cahiers des charges et estimation pour un montant de €48.400 incl.TVA Procédure de négociée

- 8. Prise en connaissance décision ministérielle parc à containers communal
- 9. Ligne jaune ininterrompue à l'église (entrée moins valides)

Approuvé à l'unanimité

10. Organisation méga spectacle

Approbation avec 16 voix pour et 5 voix contre.

L'organisation éventuelle d'un spectacle méga tous les deux ans.

11. Prime linguistique – Procédure devant le Conseil d'Etat

Avec 16 voix pour et 5 contre.

Introduction procédure devant le Conseil d'Etat.

SEANCE A HUIS CLOS

- 12. Personnel école néerlandophone
- 13 Personnel académie de musique
- 14. Fonctionnaire amendes administratives : Prise en connaissance décision suspensive

Cette liste peut être consultée au secrétariat – av. Dr.H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ce jusqu'au 15 avril 2006

Wemmel, le 28 mars 2006

Par ordonnance:

Le secrétaire (s) Mad. J. Luykx

le bourgmestre

(s) M. Van Langenhove